Quatrième partie : Un monde en mutation
Essor de l'urbanisme et assainissement du territoire (1841-1914)

1. Geoffroy fils parachève la création du bourg neuf (1841-1876)

De 1841 à 1876, Prosper Geoffroy est maire de Cassen. Né en 1811, il a suivi des études de droit à Paris. En 1841, il achète la maison Parcabe au charpentier Prosper Parcabe et s'y installe avec sa jeune épouse. Cette décision déterminera trente ans plus tard l'emplacement et l'orientation de la nouvelle église.

La place de course

De temps immémoriaux, la place de course du village était située dans un point où aboutissent six chemins vicinaux et ruraux, vraisemblablement entre les maisons Jouanlanne et Ceytère. En 1833, considérant que « la place de la course aux taureaux intercepte la voie publique et cause annuellement des dépenses de réparations et fourniture de bois extrêmement onéreuses », François Geoffroy décide d'établir cette place sur la lande dans un bas-fond situé devant le presbytère.
En 1834, les jeunes gens de Cassen pressent le maire de précipiter les opérations, en vue de la fête patronale. **«** Je suis cuit, recuit, bouilli et rebouilli si je ne tiens pas la promesse que je leur ai faite. » avoue Geoffroy. Le 6 mai, ayant respecté les délais, le maire s'enorgueillit de « sa » nouvelle place de course.
« J'ai placé le théâtre de ces plaisirs ("les bruyants plaisirs de la jeunesse") sous l'œil scrutateur de notre curé. Non loin du presbytère, sont la place de course et la salle champêtre de danse. Point de folies, point de sottises diront les jeunes gens, Monsieur le Curé n'est pas loin, il peut nous voir. Cette pensée leur inspirera plus de crainte, plus de modération que la présence de deux brigades de gendarmerie."
L'année suivante, il écrit de nouveau : « Je leur (mes étourdis de jeunes gens) fais faire des arènes. Nîmes, Vérone ne présentent rien d'aussi beau. »

Les arènes de Cassen (vers 1930)

Vers 1850, en dépit des dépenses importantes engagées quinze ans plus tôt, la place est reportée au lieu qu'elle occupait précédemment. En 1862, le terrain de la place de course construite sous Geoffroy père est concédé à la fabrique paroissiale. L'abbé Farbos évoque ce « carré de Lanot qui est devant la maison curiale et où jadis on donnait des amusements scandaleux pour faire niche aux curés. »
En 1865, durant deux dimanches consécutifs, tous les jeunes de la commune se rendent en corps au domicile du Maire pour lui exprimer leur ardent désir et l'absolue nécessité d'une nouvelle place de course. Le bosquet communal, situé en face de la maison commune, offre un emplacement idéal. Malgré les réticences de plusieurs conseillers municipaux, le maire Geoffroy, allié de la jeunesse, emporte la décision finale et la troisième place de course du village est construite à l'emplacement approximatif du monument aux morts actuel. Les arènes se délabrent rapidement. Dès 1891, le conseil décide d'effectuer certaines réparations indispensables « pour que les jours de la fête locale, le public fût à l'abri de tout accident ».
L'année suivante, le conseil prend la décision de construire de nouvelles arènes pour répondre à une demande de « la population tout entière ». Cette quatrième place de course est édifiée en 1896 par le charpentier Lucien Molia, de Bélair.

Mise en valeur des landes et marais communaux

Le 19 juin 1857, est promulguée la loi relative à l'assainissement des marais et à la mise en valeur des landes communales. Cette loi du Second Empire entraîne des bouleversements profonds dans les paysages du département des Landes. En 1861, le conseil municipal donne son adhésion à un projet de desséchement et de mise en valeur des *barthes* communales de Vicq, Cassen et Saint Geours. En 1865, on procède à la construction d'un canal de desséchement ainsi qu'à l'agrandissement du ruisseau d'Arrioubé, de la commune d'Onard à l'Adour.
En 1874, les propriétaires riverains du canal de la *barthe* ou canal de l'Arrioubé sont mis en demeure de terminer rapidement les travaux de curage. Les terres grasses et limoneuses provenant de ce curage sont utilisées pour l'agriculture et les habitants se chargent de procéder, sans frais pour la commune, à toutes les opérations qui restent à faire, pourvu qu'ils puissent disposer des terres.

En 1861, portant ses regards vers la partie méridionale du territoire communal, le conseil constate que sur les 132 hectares de terrains vagues que possède la commune, il se trouve environ 40 hectares de marais et terrains humides, susceptibles d'être arrosés d'un côté par le ruisseau du Louts et dans d'autres parties par des ruisseaux d'une eau grasse et limoneuse. « Ces marais dont les miasmes nuisent tant à la santé publique pourraient être convertis en prairies. » Trois décennies plus tôt, en 1827, Geoffroy père effectuait le même constat dans un mémoire adressé au baron d'Haussez : « Frappé de la dépopulation, causée par les maladies qui affligent une partie des métairies, placées sous l'influence de ce marais, j'ai d'abord par l'extrait des registres de l'état civil, prouvé que sur ce tiers de la population, il y a eu pendant 25 ans 359 décès et que dans les deux autres tiers, il n'y a eu que 452 décès. J'ai démontré l'inutilité pour le moins de ce marais, la facilité et les avantages de sa mise en culture »
Les travaux réclament une somme importante. Le conseil choisit de vendre le tiers des terrains vagues de Cassen, c'est-à-dire 44 hectares de landes, aux propriétaires, dans la proportion de l'impôt foncier qu'ils paient. En 1863, la quasi-totalité de la lande de Pissaout est donc vendue à divers propriétaires, résidants à Cassen ou

forains. Ces terrains sont majoritairement ensemencés en pins, à l'exception du local du Canton, où le carrier Etienne Coudroy construit sa nouvelle maison en 1876.
Malgré tout, au sud de la commune, la *barthe* du Moulin demeure un marais insalubre jusqu'en 1885.

Le bourg neuf et la nouvelle église

En 1872, la commune concède un terrain situé à la lisière du Lanot au tonnelier Prosper Lesparre qui construit le cabaret Lacroix, plus connu sous le nom d'Auberge Lesparre. Auparavant, la commune a compté plusieurs débits de boissons : en 1833, il y en avait trois, situés dans les maisons de Jouanlanne, Pécourraou (au Dauphin) et Lescrouzades. Dans les années 1850-1860, une auberge est ouverte au Grand Bergeré, près de l'église. En 1844, le forgeron Jeanty Despessailles se marie à Jouanisson. Il y tient une épicerie puis une auberge, peut-être après l'agrandissement de 1867. Son fils Désiré ouvre une boulangerie en 1882.

Le 21 janvier 1873, le clocher de l'église est complètement écrasé par un coup de foudre. Les offices religieux ne se font plus dans la commune et l'église se trouve frappée d'interdiction. Le conseil reprend le projet de construction d'une église nouvelle, élaboré dès 1869. Pour préserver les cloches d'une chute imminente, le Maire a cru prudent de les faire descendre pour les suspendre en face de la maison commune dont une salle a été affectée à la célébration des offices religieux.
Les offices divins ne sont autorisés dans cette salle que sous l'obligation imposée à la commune d'agrandir l'oratoire par un hangar construit dans le prolongement de la salle.
La construction se déroule durant l'année 1874, sous la direction de l'architecte Ozanne. La dépense totale atteint 27 000 F. Le produit d'une coupe extraordinaire s'élevant à 10 000 F et l'obtention d'un secours du ministère du culte d'un montant de 14 000 F permettent à la commune d'acquitter cette lourde dépense.

2. Pierre Puyo, maire de la IIIème République (1876-1917)

En 1876, Prosper Geoffroy renonce à exercer les fonctions de premier magistrat en raison de sa santé déclinante.
Trois ans plus tard, il s'éteint dans sa maison de Parcabe, à l'âge de 68 ans. Sa domestique Marie Lacome hérite de ses biens. Durant les cinquante années qui précèdent, les Geoffroy ont grandement contribué à l'œuvre de modernisation du village.

Le nouveau maire

Pierre Puyo, maître charpentier et entrepreneur de travaux publics, demeurant à Lescrouzades, est élu maire de la commune le 8 octobre 1876.
Né à Cassen en 1838, il a suivi son père, en 1863, dans l'aventure corse initiée par l'homme d'affaires landais Léon De Chauton. Dans l'île de Beauté, la production des résines s'est affirmée au cours des années 1850. La société Chauton et Cie exploite à partir de 1862 les forêts d'Aïtone et de Valdoniello. Elle est équipée de locomobiles à vapeur pour les coupes et sciages, de fours à goudron et d'un atelier de distillation des matières résineuses. La famille Puyo s'installe à Valdoniello et séjourne dans l'île jusqu'en 1870. Le père, Jean surnommé Cadron, meurt accidentellement sur un chantier en 1864, à Porto. En 1871, peu après son retour, Pierre Puyo est élu adjoint au maire. Parallèlement à sa magistrature, ses activités professionnelles le

conduisent à diriger les travaux d'un grand nombre d'édifices publics dans les cantons de Montfort et Mugron : sous son égide, sont bâtis la maison commune de Saint Geours (1876), celle de Préchacq (1880), l'église de Lourquen (1880), l'église, le cimetière et le presbytère de Gamarde (1884), l'église de Gousse (1884), l'école des garçons de Laurède (1885), la maison Grand Chalet, édifiée pour Irma de Marcillac (1887), l'école des filles de Goos (1887), l'école des garçons de Lahosse (1890-1892), l'école de Poyanne (1892-1894) et l'église de Saint Jean de Lier, vers 1905, notamment.

Pierre Puyo

Elections et conseils municipaux

Au début du siècle, les maires, adjoints et conseillers municipaux sont nommés par le Préfet. En réalité, la cooptation prévaut : en cas de décès ou de démission d'un conseiller, le maire propose un remplaçant. A partir de 1831, les conseils municipaux sont renouvelés tous les quatre ans par un scrutin à deux tours mais le Préfet continue de nommer maire et adjoint durant la Monarchie de Juillet et le Second Empire. En 1871, la Troisième République impose le suffrage universel, expérimenté durant la parenthèse enchantée de 1848, année où un puissant et éphémère vent de démocratie souffla sur l'Europe tout entière. A partir de 1888, conformément à la loi électorale du 5 avril 1884, les citoyens de Cassen élisent 12 conseillers en raison de l'accroissement démographique. La commune compte désormais plus de 500 habitants. L'équipe est constituée d'une majorité de propriétaires, exploitants agricoles, artisans ou commerçants et d'une minorité de métayers (ne représentant jamais plus du quart de l'équipe). Entre 1884 et 1888, les 10 conseillers se répartissent de la manière suivante : 1 métayer ; 1 propriétaire cultivateur ; 6 artisans ; 2 commerçants.

L'école obligatoire

Le grand chantier de cette fin de siècle est la construction d'une école de filles. En 1877, la population scolaire a atteint le chiffre de 77 élèves. La fréquentation est bien évidemment très irrégulière. Les annotations de l'instituteur Evariste Dumas sur le registre matricule des écoliers l'attestent : la majorité des élèves manque l'école, afin d'épauler les parents dans les travaux des champs. L'un des premiers élèves à obtenir son certificat d'études primaires est Edmond Cardenau, fils des cultivateurs du Petit Bourrouillet, en 1894. En 1898, on relève les noms de Jean Lalanne, à Grand Bordes, Lucien Burgué, au Pouy et Edmond Molia, à Bélair. L'année suivante, c'est au tour de Jean Burgué, frère de Lucien et de Louis Lafitte, du Caillebas. La première fille est Maria Lomné, de Loustaounaou, en 1900. Cependant, tous ces élèves talentueux embrasseront la même profession que leurs parents et ne poursuivront donc pas leurs études. Le premier des élèves de l'école publique à entreprendre des études supérieures est Maurice Despessailles, de Jouanisson ; lauréat en 1902, il devient commis de banque. Dès 1878, la question d'une création d'école de filles est abordée. Quatorze ans s'écoulent avant que le projet ne soit enfin réalisé.

Evariste Dumas et ses élèves, vers 1883

Quarante années après sa construction, le vieux bâtiment édifié en 1835 montre des signes de délabrement.

En 1880, la salle d'école et la salle de mairie sont restaurées par Baptiste Molia, charpentier à Grand Belair. Un préau couvert, des décharges et des cabinets sont construits.

En 1883, le Maire donne communication de plans, devis et cahiers des charges. Le budget prévisionnel s'élève à 14 000 F. Cependant, le projet demeure sans suite jusqu'en 1889.

Entre temps, les lois Ferry ont considérablement modifié l'école française, devenue gratuite, obligatoire et laïque. Les listes d'élèves, fils de cultivateurs pour la plupart, admis gratuitement disparaissent des registres.
En 1890, le Maire communique alors au conseil de nouveaux documents relatifs à un projet de construction d'une salle de classe pour les garçons et de préaux dont la dépense totale s'élève à la somme de 6 600 F.
La commune ne peut se procurer les ressources nécessaires que par deux moyens : la vente d'une coupe extraordinaire de bois et l'obtention d'un emprunt payable en trente annuités d'amortissement. Elle pourra en assurer le paiement par le produit de cette coupe extraordinaire, joint au montant des subventions que l'Etat accorde pour l'établissement des écoles primaires.
Le conseil sollicite de l'administration forestière une coupe extraordinaire correspondant à la moitié du bois exploitable.
La commune renonce à créer une école spéciale de filles afin de ne pas avoir à construire un logement pour l'institutrice, dans la mesure où le logement de l'instituteur peut être aménagé. A cette époque, Evariste Dumas est sur le point de déménager dans sa maison nouvellement construite, le Petit Chalet.
La dépense totale s'élève finalement à 10 600 F. L'emprunt exige, d'après les conditions du Crédit foncier, le paiement par la commune de 30 annuités de 603 F 55. 74 % de la somme est couverte par les subventions de l'Etat.
En 1891, Baptiste Molia, charpentier et entrepreneur de travaux publics adjudicataire des travaux, décède brutalement. Le conseil consent à ce que Lucien Molia son fils reprenne les travaux.
Les travaux se déroulent durant l'année 1892.
En avril 1893, le poste d'instituteur adjoint est enfin créé. La seconde classe ouvre effectivement en octobre 1893. Mlle Marguerite Campet occupe le poste durant la première année. Après le départ à la retraite de Monsieur Dumas, l'école est successivement occupée par deux couples d'instituteurs : les Dupont, de 1894 à 1901 ; les Toulet, de 1901 à 1922.

<u>Les voies de communication</u>
Le chantier du chemin de grande communication n° 10 a marqué la magistrature de Geoffroy père, entre 1838 et 1840. La progression des travaux ne s'est pas faite sans échauffourées avec les particuliers expropriés. Le maire nous rapporte un épisode digne du Far West :
« A présent, il faut traverser une lande composée de quelques tauzins de la plus mauvaise qualité. Elle appartient au sieur Coudroy, propriétaire. Celui-ci ne veut pas permettre qu'on attaque son fonds sans le payer préalablement et même en le payant, je ne vous rapporterai pas toutes les sottises débitées par ce misérable ni les menaces de coups de fusil. » Quelques semaines plus tard, « Coudroy, après la cession volontaire de son terrain, change d'avis. Il arme son fils, son valet et se dispose à faire feu sur les ouvriers… »
Malgré tout, la modernisation des voies de communication suit inexorablement son cours.
Au cours du XIXème siècle et de la première moitié du siècle suivant, les chemins vicinaux sont l'objet d'entretiens incessants : les fonds manquent pour répondre à l'ensemble des besoins. Chaque année, des priorités sont arrêtées.
En 1883, la disparition du tronçon reliant la Croux du Pouy au chemin de Louer constitue l'une des principales modifications dans les tracés. L'antique chemin de Chanchon, qui traversait le quartier de Reylenx de bout en bout, commence ainsi à

disparaître. La commune a en effet procédé à un échange de terrains afin de réaliser l'élargissement et le redressement de certaines parties du chemin de Louer.

L'aménagement de la forêt

Le plan d'aménagement de la forêt communale est dressé de 1884 à 1886. Les bois sont dès lors divisés en cantons : Marmaou, Moulin, Buqueron Vieux, Buqueron Neuf et Grand Bois. Le traitement à appliquer, les dates prévues des coupes d'amélioration et de régénération sont indiqués sur le plan. Comme par le passé, on constate que certains bois, le Lanot, les Caoulots et les carrières de grès, sont soustraits du régime forestier.

A la lecture des délibérations du conseil, nous suivons, au fil des années, l'annonce des coupes d'éclaircie dont le bois est délivré à la population, survivance des vieux statuts communautaires d'Ancien Régime.

Les arbres plantés le long des routes créent des dommages aux cultures, de par leur ombrage et leurs racines. Certains propriétaires sollicitent régulièrement leur enlèvement.

Les coupes extraordinaires constituent l'une des rares et principales sources de revenus de la commune qui régulièrement, se heurte aux réserves de l'administration des forêts. De 1877 à 1880, le conseil sollicite la coupe de tout le bois exploitable afin de financer la construction des chemins vicinaux de 1ère catégorie, notamment celui qui conduit au moulin à farine. La coupe a été accordée, au moins en partie. Les travaux sur le chemin ont lieu au cours des années suivantes. Une nouvelle demande intervient en 1883 afin de terminer les travaux sur les chemins inachevés.

En 1888, le conseil sollicite la coupe du matériel exploitable dans les cantons de Marmaou et du Moulin pour alimenter la caisse municipale qui se trouve vide. Quelques mois plus tard, il demande la coupe des peupliers plantés le long de la route de grande communication et du chemin de Vicq.

En 1889, comme nous l'avons dit, une nouvelle coupe extraordinaire est sollicitée afin de financer la construction de la nouvelle école. Il résulte du rapport sur l'aménagement de la forêt que le matériel exploitable est réparti sur 40 coupes ordinaires. Pour obtenir une coupe extraordinaire d'une valeur suffisante, le conseil propose de renoncer aux coupes ordinaires pendant une période de 20 années.

En 1892, et de nouveau en 1893, le conseil sollicite une nouvelle coupe pour financer la reconstruction de la place de course.

Les *pignadars*

En 1882, le conseil fait ensemencer en pins des landes communales vagues et improductives.

En 1890, Les pins communaux du lieu-dit Pissaout sont susceptibles de produire de la résine. Le conseil décide de procéder au bail à ferme pour l'exploitation de la résine de ces pins.

La durée du fermage du lieu-dit Pissaout sera de 6 années, de 1891 à 1896. Tous les arbres, dont le nombre est de 410, seront exploités par le résinier fermier, qui sera tenu de diriger son exploitation de façon à ce que les pins ne soient point épuisés avant la fin du bail. Le matériel d'exploitation tels que pots, crampons, pointes et autres fournitures s'il y a lieu, sera complètement à la charge du fermier.

Si, pendant la durée du bail, des arbres venaient à mourir ou à être enlevés, le fermier ne pourra prétendre à aucune indemnité de la part de la commune ; mais, dans le cas d'enlèvement, il aura le droit de poursuivre l'auteur du délit devant les

tribunaux compétents. Le prix de ferme sera versé annuellement en deux termes égaux fixés ; l'un au premier juin et l'autre au premier décembre.
L'adjudicataire du bail, Jeanty Daudon, surnommé lou Yemé, résinier originaire d'Audon, s'est installé à Cassen en 1883. Il y a acheté la maison Pignadar. La tempête du 17 février 1893 occasionne la perte de soixante arbres. Jeanty Daudon obtient une remise sur le prix du bail.

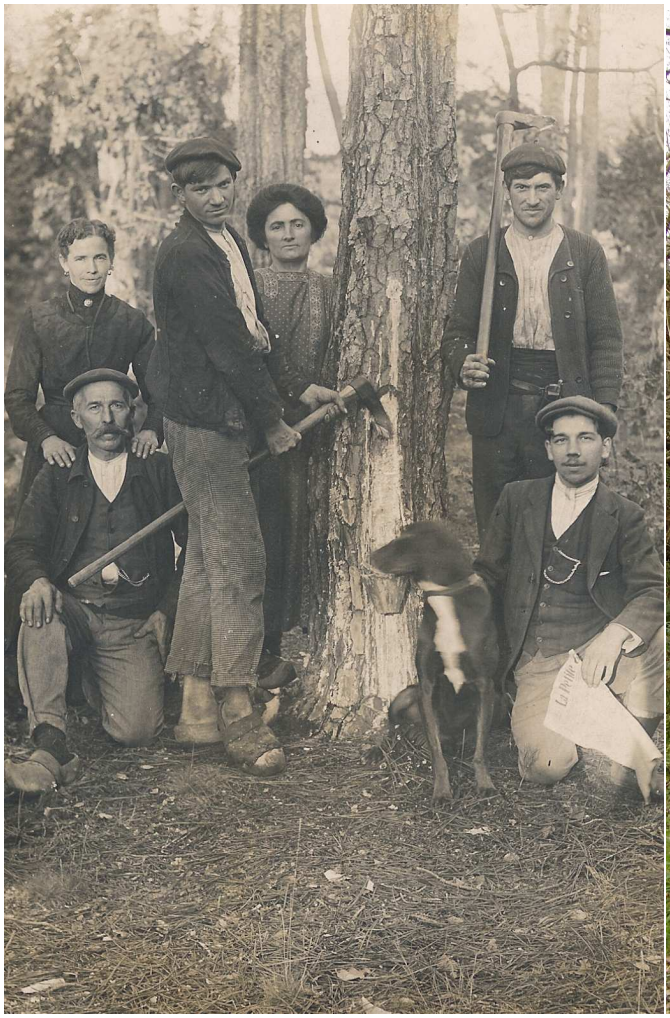

Les Daunan, du Petit Plassot, résinant à Beylongue (vers 1914)

L'entrée du bois communal, le « chemin du porcher »

Le moulin de Gamarde et l'affaire Monet

La commune, au cours des années 1880, se trouve prise dans l'une des plus grandes (et des plus récurrentes) tracasseries juridiques de son histoire, relatives à la propriété du sol. De tout temps, la possession des parcelles environnant le moulin à farine a été sujet de litige.
Durant le long mandat de Pierre Puyo, les relations avec le meunier de Gamarde s'enveniment. Les agrandissements apportés à l'établissement lui confèrent désormais l'ampleur d'une minoterie. Le propriétaire et meunier Armand Monet est également maire de Gamarde de 1888 à 1909. En 1886, le pont du moulin de Gamarde doit être reconstruit. Dans un premier temps, la municipalité refuse de contribuer à ces travaux.

En effet, ce pont fait partie intégrante de l'usine du moulin. Les vannes et les écluses sont appuyées contre sa charpente. Il joue le rôle d'un quai puisque c'est sur son tablier que se font le chargement et le déchargement des animaux employés par l'usinier.
En 1882, le chemin a été redressé aux abords de l'usine ; jusqu'à cette époque, le pont sur le ruisseau du déversoir a été construit et entretenu aux frais de l'usinier ; le redressement de la voie a amené son déplacement sur un autre point du cours d'eau et Armand Monet a refusé de le faire reconstruire à ses frais ; dès lors, celui-ci n'aura plus à sa charge l'entretien du pont du déversoir mais le conseil souhaiterait qu'il acquitte les dépenses de reconstruction du pont du canal. Monet s'obstine et obtient gain de cause.
La reconstruction du pont est donc pour moitié à la charge de la commune de Cassen. La commune de Gamarde couvre l'autre moitié de la dépense.
Le pont du déversoir est de nouveau reconstruit en 1910, celui du canal en 1937, à la charge des collectivités locales.

Le lavoir
Le lavoir de Cassen n'a été bâti qu'à la fin du XIXème siècle. Le registre des délibérations correspondant à cette époque (1895-1923) semble malheureusement perdu et la date exacte de construction demeure inconnue. La tradition orale considère généralement que Paul Garrain, charpentier à Turon puis à Port Arthur, en est l'auteur, aux alentours de 1900.

Le lavoir de Cassen

La fabrique à la fin du XIXème siècle

L'entretien de l'église, du cimetière et du presbytère est à la charge, comme nous l'avons dit, de la fabrique dont les revenus sont généralement insuffisants pour couvrir les dépenses nécessaires. Régulièrement, le conseil vient en aide à celle-ci. L'église, édifiée en 1874, resplendit de jeunesse. Cependant, dès 1879, la construction d'un mur de soutènement sur les côtés ouest et sud s'avère nécessaire afin de se prémunir contre l'éboulement des terres qui s'est opéré sous l'action des grosses pluies de l'hiver. Il s'agit sans doute du mur qui s'élève encore aujourd'hui vis-à-vis la maison Les Platanes. Cependant, on peut observer que dès 1835, François Geoffroy a fait élever un mur sur la place publique, alors localisée en contrebas du tertre où se dresse l'église actuelle, pour soutenir une terrasse. On ignore l'origine de l'escalier qu'utilisait le prêtre jusqu'en 1930 pour aller du presbytère à la sacristie. Est-il contemporain de l'antique prison ? Fut-il bâti en 1835 ou en 1879 ? Quoi qu'il en soit, Paul Lesparre, lorsqu'il construisit sa maison (en 1931), malicieusement baptisée Malvue (aujourd'hui les Platanes), en interdit indirectement l'accès à l'abbé Dupérier, qui dès lors, n'en finit plus de pester contre le rude carrier, travailleur héroïque mais incorrigible « mécréant ».

Escalier de pierres qui conduit à l'église

Une délibération du conseil de fabrique, conservée en annexe du registre, fait état de réparations effectuées au presbytère en 1885. Comme cela est constaté environ tous les dix ans depuis sa reconstruction en 1829, l'édifice est dans un état inquiétant de vétusté ; il y existe de nombreuses gouttières compromettant la charpente et les

plafonds ; « le plancher du vestibule des deux greniers est tout vermoulu, qu'on n'y peut guère passer sans danger et qu'on ne peut pas passer ailleurs pour arriver à l'un et l'autre ».
A la même époque, la commune de Louer contribue à la construction d'un puits, qui constitue aujourd'hui l'ultime vestige du presbytère, démoli en 1993 et remplacé par des logements communaux.

Mise en valeur de la *barthe* du Moulin

En 1884, dans le but de créer des ressources, le Maire propose de convertir en prairies le marais communal dit de la *barthe* du Moulin. Le vieux rêve de François Geoffroy va enfin se réaliser. « Ce marais, d'une contenance d'environ 8 hectares, rappelle le maire Puyo, occasionne, par les miasmes qui se dégagent de ses eaux croupissantes, des fièvres dont ne cessent de souffrir certaines familles du voisinage et qui, de temps en temps, font parmi elles, des victimes. »
Le conseil envisage de clôturer, dessécher et mettre en valeur ce marais puis d'affermer les prairies formées. Pour financer ce projet, la commune vend la portion de la lande Mayou qui borne le marais à l'est et contient 7 à 8 hectares, isolés du reste de la propriété communale. La vente a lieu en 1885. Les travaux de clôture et de dessèchement du marais sont achevés en 1887.
En 1888, le conseil propose de partager le terrain en un certain nombre de lots, puis de concéder gratuitement, pour un laps de temps déterminé, la jouissance de chaque lot aux habitants et propriétaires forains qui se chargeront de le défricher et de le mettre en valeur pour le rendre, à l'expiration du délai fixé, à la commune, en parfait état de prairie naturelle.
Des canaux collecteurs de desséchement déversent leurs eaux dans la rivière du Louts. En 1890, pour permettre aux fermiers du marais communal de continuer la mise en valeur du terrain, le maire fait construire deux écluses.

La fin des carrières

A cette époque, les carrières ne constituent plus la manne providentielle qu'évoquait jadis Monsieur Geoffroy père.
Certes, à partir de 1884, les carriers François Coudroy (qui obtient un monopole de fait, à partir de 1888), Paul Sarps et Jean Maumen livrent régulièrement leurs pavés de grès et leurs bordures à Dax, pour le pavage des rues et des places de la ville.
Cependant, en 1885, « considérant que la commune ne retire de ses carrières de pierres qu'un produit presque insignifiant, sur lequel il doit encore être pris le cinquième pour être payé, à titre d'indemnité, au surveillant chargé de la gestion des dites carrières », le conseil choisit de mettre en ferme le droit d'extraction pour une durée de cinq ans.
Les états annuels d'extraction sont consignés dans le registre jusqu'en 1888. A partir de 1895, la pierre de Bidache concurrence le grès de Cassen. Les livraisons à la ville de Dax s'interrompent définitivement. François Coudroy, dernier exploitant des carrières des Tucs, met un terme à l'aventure des pavés cassenois en 1906.

Les derniers pasteurs

En 1884, la commune a dû cesser de mettre en ferme les herbes mortes. Les landes communales ont été ensemencées en pins et il faut préserver les semis de la dent des bestiaux. Quatre ans plus tard, les jeunes conifères sont devenus défensables et le conseil choisit de renouveler le bail pour une durée de 5 ans. François Tastet,

pasteur de brebis à Maisonnave, neveu et héritier de l'Aspois Capdeville, est adjudicataire en 1888 et 1893.

La marnière

A la fin du siècle, la marnière devient le théâtre d'exactions répétées, perpétrées par certains particuliers, contre lesquels la commune doit se prémunir. « Il existe sur la propriété communale des mares et étangs servant d'abreuvoirs publics et contenant quelques poissons ; pour s'y livrer facilement à la pêche, des individus de la commune ou des étrangers se permettent d'ouvrir les eaux pendant la nuit, détruisant ainsi les barrages qui les retiennent dans ces réservoirs ; de cette manière, ils gênent les habitants pour l'abreuvage de leurs animaux et causent des dommages aux terres inférieures qui sont submergées par une masse d'eau inattendue. »

En 1888, le maire promulgue un arrêté qui interdit la pêche, « de toute manière et par tous engins autres que la ligne », dans les mares et étangs situés sur la propriété communale.

Il interdit également la démolition des barrages établis autour de ces réservoirs d'eau pour l'utilité ou la commodité des habitants.

Dans sa monographie « Cassen mon village », Gérard Lafargue évoque la mare communale au milieu du XXème siècle : « Ecolier, je connaissais cet endroit célèbre pour ses grandes carpes, avec peu d'eau et beaucoup de vase. Par la suite, c'était le dépôt d'ordures du bourg. »

En 1985, la municipalité décide de créer un lac d'agrément pour la pêche, sur ce site.

Floraison de constructions nouvelles

A compter de la grande vente de 1863, déjà citée et portant principalement sur la lande de Pissaout, plusieurs terrains communaux improductifs sont concédés à des particuliers qui envisagent de construire une maison d'habitation :

En 1868, le tailleur Robert Tugard dit Titou fait construire Le Sablière, dans la *barthe* de Cassen. Bertrand Camiade bâtit Mayou, sur la lande de même nom, en 1881. Le Caoulots est édifié par le maire, vers 1884.

Mais c'est surtout à l'intérieur du bourg que les plus grandes transformations s'opèrent. Nous avons déjà évoqué l'Auberge Lesparre, construite en 1872 ainsi que la Villa Solitude ou Grand Chalet. En 1888, Camille Raillard, directeur de l'établissement de bains des Baignots à Dax puis des bains du Buccuron à Gamarde, fait élever cette belle demeure à étage, dont Madame de Marcillac sera la première locataire. L'instituteur Evariste Dumas fait bâtir son Petit Chalet l'année suivante.

Les bains de Cassen

1888 est également l'année de lancement de l'exploitation des sources sulfureuses de Cassen, situées sur la rive droite du Louts.

Déjà en 1832, deux sources abondantes ont été découvertes sur la rive droite du Louts. Monsieur Geoffroy écrit : « Cassen a négligé d'entretenir ses fontaines et a pris l'habitude d'aller boire gratuitement à celle de Gamarde. Cette commune vient d'affermer ses sources. Bien elle a fait puisque c'est une nouvelle branche de revenu communal. Cependant, ceux de Cassen, bien persuadés que pour boire de l'eau et dormir dans la rue, on n'offense personne, ne veulent payer tribut au fermier de Gamarde. Pour s'en affranchir, ils m'ont engagé à faire travailler à la restauration de leurs fontaines ; j'ai mis des ouvriers le 14 du courant mais voici que pendant la nuit du 15, des jaloux ou des intéressés ont été combler les sources de Cassen et

détruire les digues qui empêchaient le mélange des eaux. Tout cela finira mal, mes gens de Cassen sont de mauvais railleurs, ils feront garde la nuit, ils seront en nombre s'ils surprennent les destructeurs de leurs fontaines, il y aura une raclée d'importance et à laquelle je ne vois aucun moyen de m'opposer. »
Le maire fait réaliser des ouvrages pour que l'eau puisse être puisée. Malheureusement, il est par la suite occupé aux projets d'envergure déjà mentionnés et l'expérience demeure sans lendemain.
A Gamarde, en revanche, l'aventure balnéaire est une longue histoire. Dès 1802, le pharmacien dacquois Victor Meyrac rédige un rapport sur les eaux minérales salines sulfureuses de Gamarde. Il recommande ces eaux pour le traitement de nombreuses affections aussi diverses que variées : maladies chroniques de la peau, de l'estomac, du foie, des intestins, rhumatismes chroniques, affection du pharynx, du larynx, des bronches et des poumons.
Vers 1832, le fermier des eaux, Pierre Bustarret, crée une première maison avec baignoires, dans laquelle dix à quinze malades peuvent séjourner.
En 1841, la municipale fait édifier une maison de bains communale et obtient l'autorisation officielle d'exploitation de la source thermale du Vieux Buccuron par arrêté ministériel. En 1853, le conseil municipal de Gamarde met le Buccuron en vente aux enchères publiques, avec garantie pour les habitants de la commune de conserver la jouissance des eaux. En 1856, des médecins dacquois constituent une société d'exploitation, dans le but d'accroître le potentiel de la station. En 1872, le nombre record de 600 curistes annuels est dépassé. L'eau minérale est embouteillée.
En 1876, Madame veuve Dompnier obtient l'autorisation d'ouvrir un établissement concurrent pour l'exploitation de la source Sainte Marie, découverte en 1864. En 1882, il s'agit d'un bâtiment plus petit que le Buccuron vieux, mansardé et couvert en ardoise. Il constitue le noyau de l'établissement futur.
La station du Buccuron périclite à la fin du siècle mais renaît en 1906 pour deux décennies de gloire. Un nouvel établissement thermal est construit autour de Sainte Marie. Le chiffre de 2000 curistes annuels est atteint. Gamarde devient la seconde station thermale des Landes vers 1925. Par la suite, la société rencontre d'importants problèmes financiers qui entraînent la cessation des activités en 1932. Les équipements et installations tombent progressivement en ruine.

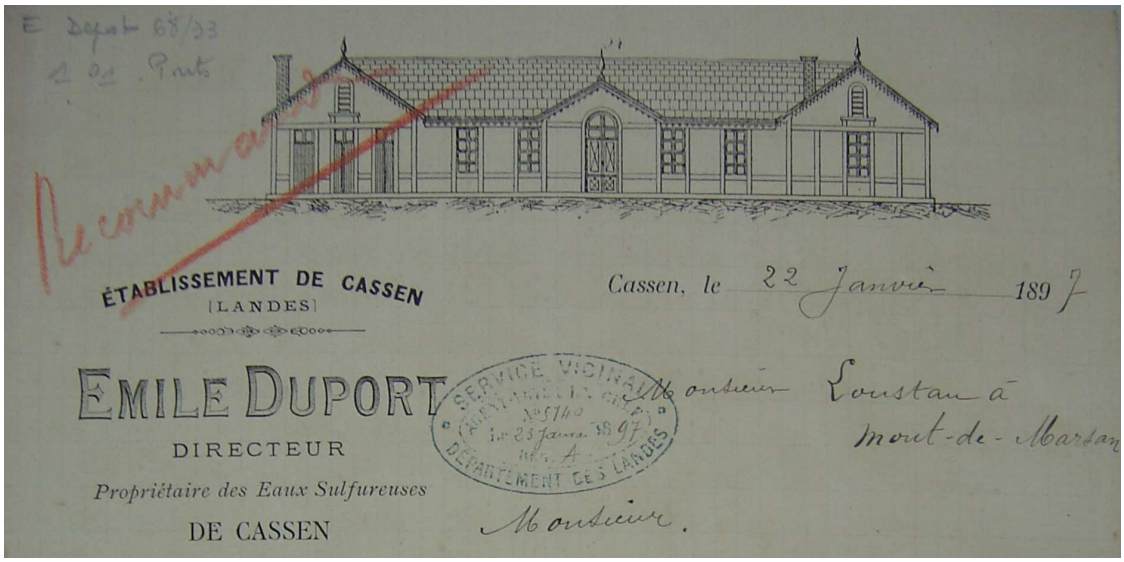

En-tête d'une lettre d'Emile Duport, directeur des bains de Cassen (1897)

C'est durant la période de déclin des eaux de Gamarde, dans les dernières années du XIXème siècle, qu'intervient le bref épisode des bains de Cassen. Emile Duport, fermier des bains de Sainte Marie, achète deux terrains contigus d'une contenance totale de 24 ares à la commune de Cassen en 1888-1889. En 1895, il fait construire l'établissement de bains de Cassen.
Dès 1901, Emile Duport se trouve très endetté et l'établissement de bains, composé de maison, écurie, remise, jardin, salle de bains, sources d'eau sulfureuse, appareils de captation de source et de chauffage, est hypothéqué. En 1902, on procède à la liquidation judiciaire. L'expérience des bains cassenois s'achève ainsi. Le terrain et les bâtiments sont revendus en 1905 à Urbain Labat, propriétaire de Leparguie et du Coos, qui agrandit l'édifice principal.
En 1904, Duport acquiert de nouveau un terrain communal situé cette fois au nord du chemin du Buccuron. Il y édifie Monplaisir, maison d'habitation et débit de vin, avec décharges, écurie et jardin. De nouveau en proie à d'importantes difficultés financières, il revend l'ensemble de la propriété à la Société d'exploitation des bains de Gamarde.

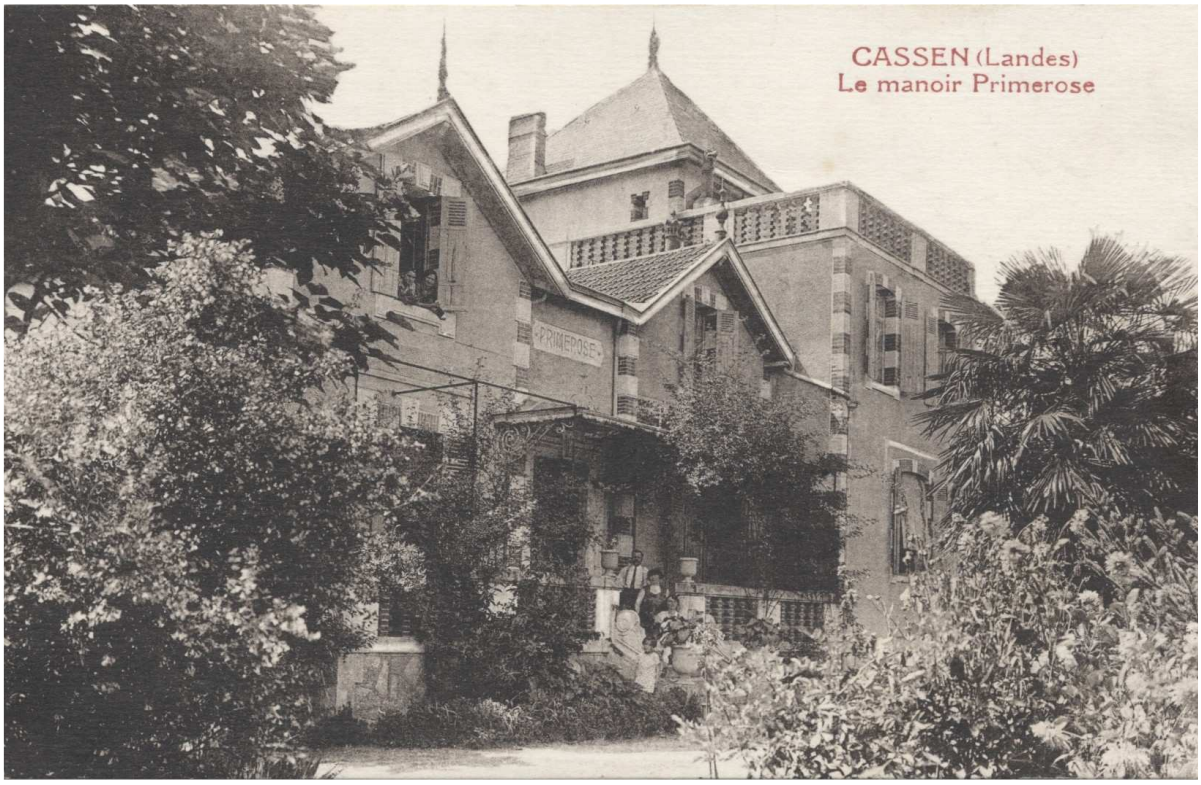

Le manoir Primerose, en 1930

Le bourg se densifie.
Au début du XXème siècle, le lotissement du bourg poursuit son extension : en 1904, le charpentier Paul Garrain fait construire Port Arthur, où il ouvre une auberge. En 1905, le clerc de notaire tarusate Joseph Marsan fait bâtir Sans-Gêne où s'établit le sabotier Chaperon. Au cours des années suivantes, plusieurs nouvelles résidences jaillissent du sol : la Villa Bellevue de l'instituteur en retraite Jean Peyré (1907), la Villa Françoise, du retraité des chemins de fer Jean Lacouture (1909), la Villa Mon Repos de la jeune Félicie Dallez (1911), plus tard mariée au pompier Raymond Philip, la Villa Paulette du résinier Ducamp (1913), la maison Le Marlère, près de l'étang de la marnière, de Paul Chaperon (1913), revendue en 1919 à Alice Larrère,

veuve de guerre dont les deux filles furent les couturières du village ; la Villa R.P., près du presbytère, d'Henri Roquelaure (1914).
Mais la construction la plus remarquable par son ampleur est sans nul doute le manoir Primerose. Etienne Soubeu, natif du village, fait fortune dans le commerce des tissus à la fin du XIXème siècle. Il épouse Suzanne Laburthe et en 1913, il fait édifier le « château » sur une lande achetée à la commune. La demeure est agrandie en 1922.

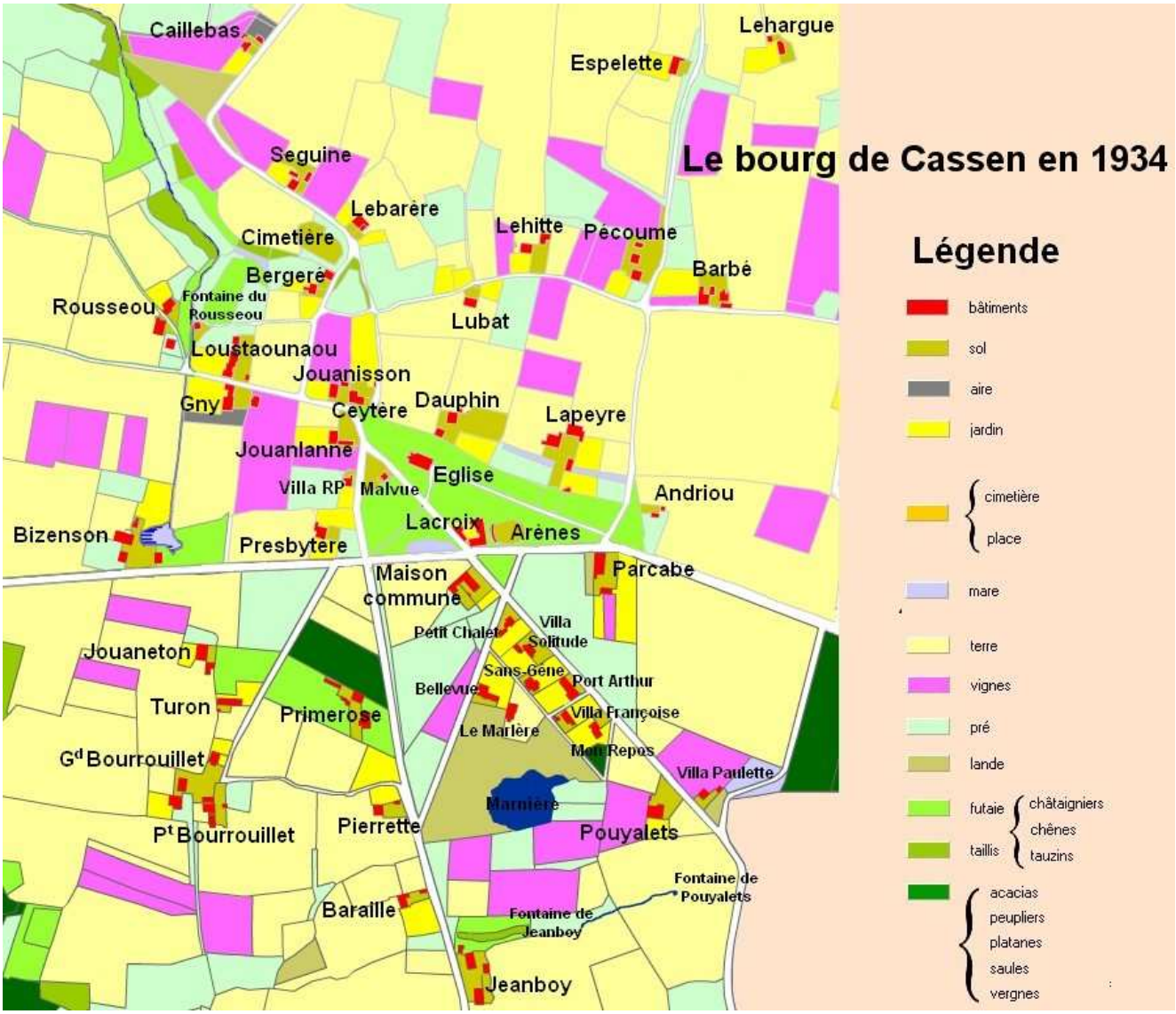

Le maintien du principe de solidarité
Certaines solidarités, inscrites dans la coutume ainsi que dans la loi, continuent de s'exercer dans ce monde rural en pleine mutation.
Conformément à une loi de 1838, la commune est tenue de concourir à l'entretien de ses aliénés indigents, généralement internés à l'hôpital Saint Luc de Pau.
Chaque année, des ateliers de charité sont ouverts, pendant la saison rigoureuse, dans le but de venir en aide aux habitants nécessiteux de la commune. Ceux-ci effectuent des travaux de plantations ou d'entretien des chemins vicinaux ordinaires et sont ainsi rémunérés.
La solidarité s'exerce également en cas de catastrophes naturelles, lors de la sécheresse de 1893, notamment.